

Tel Accueil : 0596 55 28 17

MISE EN SOMMEIL ou REPRISE D'ACTIVITE D'UNE SOCIETE

N.B : VOTRE N° SIRET EST EXIGE POUR LA FORMALITE

COÛT

Frais Greffe à l'ordre du GTC de Fort-de-France

- 188,91 € Excepté pour les SARL et SAS dont l'associé unique, personne physique, assume personnellement la direction (dispense de publication au BODACC), soustraire 116 €. Montant à régler : 72,91 €

Frais CCI Martinique

Prestation de base gratuite

Service +

- 70 € Uniquement par Carte bancaire ou en Espèces (faire l'appoint)

Le formulaire M2 est téléchargeable sur

<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R17342>

PIECES JUSTIFICATIVES

- 1 **extrait Kbis** de moins de 3 mois